

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - N°11-2026

Séance du 17 avril 2026

Date de convocation
10 avril 2026

Date d'affichage
10 avril 2026

Nbre de conseillers
en exercice : 10
Nbre de suppléants : 2

Quorum: 6

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

Absents : 0 titulaires

L'an deux mille vingt six,

Le dix-sept avril à 16heures 00,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Combrit en séance publique, sous la présidence de Christian LOUSSOUARN.

Etaient présents :

ABIT Armel, DOURLIN Pascal, HUITRIC Claire, JOUSSEAUME Éric, LE GALL Michèle, LE GOAZIOU Marie, LE VIOL Éric, LOUSSOUARN Christian, MARTIN Gilles, VALLERIE Gaëtan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Les suppléantes : LE GALL-LE BERRE Brigitte et TERMINAUX Laure

Le procès-verbal du Comité Syndical du 10 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Comité Syndical a désigné M. VALLERIE Gaëtan comme secrétaire de séance.

INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président présente le sujet.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article R5723-1 qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction Présidents et Vice-Présidents des SIVOM,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Le Comité Syndical décide de fixer les indemnités du Président et Vice-Président comme suit à compter du 18 avril 2026 :

- ♦ Président : 12 % de l'indice terminal de la fonction publique
- ♦ Vice-Président : 6,77 % de l'indice terminal de la fonction publique
- ♦ D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'Administration Générale

Pour copie conforme,

Le 17 avril 2026.

Le Président,

Christian LOUSSOUARN.

SIVOM de
Combrit - Sainte-Marine
Ile-Tudy
8 Rue du Général de Gaulle
29120 COMBRIT